

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**COMMUNE DE MASLACQ**

**Procès-Verbal**

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux le premier décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de MASLACQ s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la loi, sur la convocation régulière adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation** : 25 novembre 2022

La séance est présidée par le Maire.

**Présents** :

**CASAMAYOU** Valérie, **COURAUULT** Dominique, **de LAPPARENT** Alain, **GRIGT** Michel, **JENNY** Cindy, **LAU-BÉGUÉ** Benoît, **NAULÉ** Jean, **NAULÉ** Gwendoline, **da PALMA** Elisabeth

**Sont arrivés à** :

- **19h09** : **ESCOS** Julien (qui avait donné en attendant procuration à Benoît LAU-BÉGUÉ)
- **19h42** : **BONNAFOUX** Stephan

**Absents excusés** :

- **MALHERBE dit LARTIGUE** Dominique
- **PAGADOY** Virginie

**Absents non excusés** :

- **CHAD** Moha
- **CUESTA** Pierre-Guy

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.  
Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : **Alain de LAPPARENT**

La séance est ouverte à : **18h45**

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du précédent PV**
- **Informations**
  - **PLUi**
  - **Droits de préemption urbain non exercé**
    - BERGEZ-DOMECQ/HONTANG
    - PERREIRA-RODRIGUES/CARRÈRE
    - MOUJAHID/GARCIA
    - VERGEZ-VICAT/MINVIELLE
    - LARTIGAU-BOURDEU/DELMOTTE
  - Rapport d'activité 2021 de la CCLO (Joint à la préparation)
  - Tarifs fluides salle socio et analyse prix énergie 2023 par TE64
  - Réservation salle socioculturelle pour fêtes des écoles
  - Recensement 2023
  - Plan de financement réfection sol agence postale/terrasse épicerie (op29)
  - Plan de financement relamping LED des bâtiments communaux (op 30)
  - Avancement aménagement du stade (op22)
  - Avis TotalEnergies E&P

- Informations diverses du maire
- **Délibérations**
  - Plan de financement projet réaménagement Ménat (op49)
  - DM N°1
  - Percolateur
  - Encaissement chèques orange et EDF
  - Plan de formation mutualisé
  - Rapports annuels prix et qualités des services assainissements collectifs, non collectifs et eau potable
  - Attributions de compensation CCLO
  - Validation APS Âges & vie
  - Vente parcelle pour projet Âges & vie
  - Déclassement domaine public parcelle Âges & Vie

### 1. **Approbation du précédent PV**

Le PV de la séance du 16 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité

### 2. **Informations**

**PLUi** : Rappel de la délibération de la CCLO du 26 septembre 2022.

- Projet de territoire portant sur les questions d'urbanisme, de déplacements, d'habitat, de développement économique, de communications numériques, etc, avec une vision prospective de 10 à 15 ans.
- Objectifs : Freiner l'étalement urbain, densifier villes et villages afin de limiter l'urbanisation et modérer la consommation de l'espace notamment des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Une étroite collaboration entre la CCLO et les communes membres (co-construction avec les communes)

#### **Droits de préemption urbain non exercé**

- BERGEZ-DOMEQ/HONTANG : 4 chemin de Fauras
- PERREIRA-RODRIGUES/CARRÈRE : 10 chemin Larue
- MOUJAHID/GARCIA : 11 camin de las Bartas
- VERGEZ-VICAT/MINVIELLE : AC 324
- LARTIGAU-BOURDEU/DELMOTTE : 3 rue du Fronton

**CCLO** : Le rapport d'activité 2021 est transmis en pièce jointe.

Pour Maslacq, la mise en place de l'éclairage de la place Marquitou est indiqué.

#### **Tarifs fluides salle socio et analyse des prix de l'énergie 2023 et 2024 :**

M. le Maire informe l'Assemblée que les contrats des fluides (gaz et électricité) sont renégociés au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les nouveaux tarifs ne sont pas encore définitifs, mais seront largement supérieurs aux tarifs actuels, et seront répercutés sur les facturations aux locataires.

- L'électricité peut augmenter entre 120 et 210% selon les simulations transmises par Territoires d'Énergie 64 (anciennement SDEPA).
- Le gaz augmentera entre 83 et 163% selon la consommation de la collectivité.

Ces évolutions seront aussi à prendre en compte dans le budget primitif 2023 (Accroissement des dépenses de l'ordre de 30K€). Pour en limiter les effets, des modifications des horaires de chauffage sont à envisager. De même, la durée des illuminations de Noël sera réduite (du 15/12 au 5 ou 10/01).

#### **Réservation salle socioculturelle pour les fêtes des écoles**

Pour éviter Les difficultés rencontrée pour 2023, il est décidé de bloquer la salle socio trois week-ends d'affilée en juin. Week-end des Fêtes, celui qui précède et celui qui suit, pour les fêtes des écoles.

#### **Recensement 2023**

Le recensement 2023 aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Il est obligatoire pour tous.

Les agents recenseurs circuleront dans la commune sur cette période. Il s'agira des deux gestionnaires de l'Agence Postale, à savoir Mme Nathalie LEFLAMAND et Mme Katia HERNANDEZ. Elles indiqueront aux administrés comment répondre au recensement par Internet et déposeront des documents papiers qu'elles viendront récupérer pour ceux qui ne souhaitent pas passer par Internet

#### **Plan de financement réfection sol agence postale/terrasse épicerie (op29)**

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif communal, l'opération d'investissement 29 prévoyait des travaux de réfection du sol de l'Agence Postale, et de fermeture de la terrasse de l'épicerie.

Il convient aujourd'hui de mettre en œuvre ces travaux. Les devis ont été mis à jour, et le plan de financement ci-dessous a été transmis à la CCLO pour demande de fonds de concours :

<b>Opération 29 - Réfection sol agence postale/fermeture terrasse épicerie</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>RECETTES escomptées</b>
Chappe sol agence postale	1 180,00 €	1 416,00 €	CCLO - fonds de concours
Réfection volets de l'épicerie	430,00 €	516,00 €	Commune de Maslacq
Epicerie store terrasse	2 600,00 €	3 120,00 €	Commune de Maslacq avance de TVA
Divers/ imprévus 3%	126,30 €	151,56 €	
<b>Total</b>	<b>4 336,30 €</b>	<b>5 203,56 €</b>	

Une délibération concordante sera soumise au Conseil Municipal après délibération du Conseil Communautaire à ce sujet.

#### **Plan de financement relamping LED des bâtiments communaux (op30)**

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif communal, l'opération 30 prévoyait des travaux relamping LED des bâtiments communaux.

Il convient aujourd'hui de mettre en œuvre ces travaux. Les devis ont été mis à jour, et le plan de financement ci-dessous a été transmis à la CCLO pour demande de fonds de concours :

<b>Opération 30 - Relamping LED des bâtiments communaux</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>RECETTES escomptées</b>
Prestation relamping LED	37 199,91 €	44 639,89 €	CCLO - fond de concours
Démontage filet trinquet Divers/imprévus 3%	1 116,00 €	1 339,20 €	Commune de Maslacq
			TVA avance commune de Maslacq
<b>Total</b>	<b>38 315,91 €</b>	<b>45 979,09 €</b>	

Pour ce projet également, une délibération concordante sera soumise au Conseil Municipal après délibération du Conseil Communautaire à ce sujet.

#### **Avancement aménagement stade (op 22)**

Les travaux sur la phase esquisse sont en cours. Le sujet sera abordé rapidement en commission.

#### **Avis TotalEnergie E&P**

Mise à l'arrêt définitif tronçon de canalisation entre les communes de Mont et Mouguerre

#### **Informations diverses du Maire**

- Points lumineux sur Maslacq : Il y en a 200. Réglés pour réduire les dépenses, entre 7 et 22 h
- Risques de coupures de courant tournantes cet hiver.
- Les éléments présentés lors de la conférence des maires sur le PLUi, consommation des ménages et Pcaet ont été transmis aux conseillers.
  - Le PLUi nous engage a la sobriété foncière
  - La consommation des ménages

- PCAET : bilan 2017 à 2022 pour pouvoir faire un plan 2023 à 2028
- Embauche en remplacement de José HERNANDEZ. Il y a eu 6 candidatures qui ont été examinées de manière collégiale par le Maire, les Adjointes avec le soutien d'un spécialiste du Centre de Gestion. C'est Lionel DESTUGUE qui a été retenu. Il va occuper un CDD de 6 mois puis avoir un an de stage avant d'être titularisé.

*La question est posée de savoir pourquoi ce n'est pas un candidat de Maslacq qui a été retenu. Il est répondu qu'il s'agit d'une décision collective du jury lié au profil du candidat retenu*

- PLH : On va être mis à contribution pour recenser les projets avant le 24 décembre
- SANTAT : 5 000 clients ont été reçus dont 3 000 en tant que médecin traitant. La rentabilité n'est pas atteinte. Le fait d'avoir deux loyers à payer pour des locaux très proches risque d'être problématique.

### 3. Délibérations

#### DÉLIBÉRATION N°2022-39

#### Plan de financement projet de réaménagement Ménat (op 49)

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

M. le Maire informe l'Assemblée de l'avancée des échanges et des réflexions au sujet du projet de réaménagement de l'espace Ménat. Il rappelle les éléments principaux du projet validés lors de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2022 :

- Déménagement de la bibliothèque
- Aménagement d'un cabinet médical
- Aménagement d'un deuxième bureau/salle de réunion et d'une salle d'attente
- Mise en place d'un chauffage par pompe à chaleur dans l'ensemble du bâtiment : espaces existants et espaces réaménagés, sur 2 étages
- Rafraîchissement global du bâtiment

Pour le dépôt de demandes de financement, M. le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Opération 49 - Réaménagement Ménat</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>RECETTES escomptées</b>
Déménagement bibliothèque puis réaménagement de l'espace ainsi libéré : cloisons insonorisées, sanitaires PMR, réfection sol, plafond, peintures... Pompe à chaleur pour l'ensemble du bâtiment	79 720,00€	95 664,00€	CCLO – Fonds de concours
Frais d'architecte	13 500,00€	16 200,00€	DETR
Diagnostic amiante et plomb	680,00€	816,00€	Certificats d'énergie
SPS bureau de contrôle	3 345,00€	4 014,00€	
Géomètre	1 660,00€	1 992,00€	
Réfection placo plafond du complexe	3 465,00€	4 158,00€	
Réfection gouttières cour de Ménat	3 587,00€	4 304,40€	Commune de Maslacq
Peinture menuiseries Ménat + gîte Ménat	1 510,00€	1 812,00€	TVA avance commune de MASLACQ
Divers/imprévus 7%	7 522,69€	9 027,23€	
<b>Total</b>	<b>114 989,69</b>	<b>137 987,63</b>	

Après avoir entendu les explications complémentaires de M. le Maire, et après en avoir délibéré, l'Assemblée

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel du projet,
- **PRÉCISE** qu'une délibération modificative ouvrira les crédits complémentaires nécessaires au budget,

- **AUTORISE** M. le Maire à demander toutes les subventions présentées au budget provisoire ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches en vue d'obtenir ces subventions.

**VOTE :**

**Abstention = (1) Stépan BONNAFOUX qui conteste le choix du chauffage car il l'estime trop onéreux**  
**Pour le plan de financement = (10) Le reste des présents**

**DÉLIBÉRATION N°2022-40**

**DM N°1 : MAJ budget investissement 2022**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

Suite à l'adoption des plans de financement des différents projets présentés précédemment, il convient de réaffecter les lignes de financement sur la section investissement du budget 2022 de la commune. Dans ce but, la délibération modificative suivante est proposée :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21531 (21) - 24 : Réseaux d'adduction d'eau	-18 000,00€	13241 (13) - 30 : Communes membres du GFP	3 000,00€
21531 (21) - 52 : Réseaux d'adduction d'eau	-8 000,00€	13241 (13) - 49 : Communes membres du GFP	1 400,00€
21568 (21) - 28 : Autre mat et outil incendie et défense civile	-1 500,00€	1341 (13) - 49 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	28 536,80€
2313 (23) - 22 : Constructions	6 000,00€		
2313 (23) - 29 : Constructions	1 000,00€		
2313 (23) - 30 : Constructions	9 000,00€		
2313 (23) - 49 : Constructions	46 778,00€		
2313 (23) - 51 : Constructions	-2 341,20€		
<b>Total Dépenses</b>	<b>32 936,80€</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>32 936,80€</b>

**VOTE : Pour la Décision Modificative = (11) Unanimité**

## DÉLIBÉRATION N°2022-41

### Percolateur

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande revenue à 2 reprises ces derniers mois, et pour laquelle il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal.

La demande concerne la mise à disposition du percolateur lorsque la salle socio-culturelle est louée à titre privé et individuel. En effet, à ce jour, le percolateur dont dispose la commune est mis à disposition gratuitement des associations qui en font la demande, mais uniquement de celles-ci. Monsieur le Maire a donc formulé une réponse négative aux personnes ayant fait une demande à titre privé et individuel.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant à une mise à disposition du percolateur à tous les locataires de la salle socio-culturelle.

Un débat s'instaure. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De mettre le percolateur à disposition en permanence dans la salle socioculturelle
- Il est proposé de l'ajouter dans la convention et à l'état des lieux, ainsi que sa valeur
- A chaque état des lieux il faudra vérifier son bon état de fonctionnement

*Michel GRIGT demande si la commune pourrait investir dans un complément de vaisselle. L'assemblée s'entend sur la possibilité de faire l'inventaire des besoins, et de prévoir une ligne investissement au budget 2023.*

**VOTE pour cette mise à disposition = (11) Unanimité**

## DÉLIBÉRATION N°2022-42

### Encaissement chèques

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

M. le Maire informe l'Assemblée de la réception de 3 chèques pouvant être encaissés :

- Le 23 septembre, un chèque de la part d'Orange d'un montant de 53.21€, pour remboursement avoirs non-résiliation
- Le 28 octobre, un chèque de la part d'Orange, d'un montant de 13.29€ pour double paiement.

Ces deux chèques sont liés au passage de la ligne téléphonique et internet du secrétariat de mairie à la fibre. Même en travaillant avec le même opérateur, certaines factures se sont chevauchées.

- Le 2 novembre 2022, EDF a fait parvenir un chèque d'un montant de 12,65€ à la commune suite à des régularisations sur les factures des vestiaires du foot

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour procéder à l'encaissement de ces chèques.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée

**AUTORISE** M. le Maire à encaisser ces différents chèques.

**VOTE : Pour ces encaissements = Unanimité**

## DÉLIBÉRATION N°2022-43

### Plan de formation mutualisé

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Après avoir pris connaissance du plan de formation présenté en annexe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Intercommunal émis en dernier lieu le 20/10/2022

- **ADOpte** le plan de formation mutualisé.

- **CHARGE** M. le Maire de faire bénéficier les agents de ce plan autant que nécessaire et conformément à la réglementation.

**VOTE : Pour l'adoption de ce plan de formation = (11) Unanimité**

**DÉLIBÉRATION N°2022-44**

**Rapport annuel sur les prix et qualités des services assainissement collectif, non collectif et eau potable**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) établis par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse, auquel la commune a transféré les compétences.

Ces documents concernent l'exercice 2021 et ils ont été établis conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fait obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal les rapports de l'exercice précédent.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND** connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) établis par le SMEA Gave et Baïse, auquel la commune a transféré les compétences.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SMEA Gave et Baïse.

**VOTE = Pour notifier la présente délibération au Président du SMA Gave et Baïse = (11) Unanimité**

**DÉLIBÉRATION N°2022-45**

**Attributions de compensation CCLO**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

Pour la procédure de révision **libre** des attributions de compensation, la loi prévoit (article 1609 nonies C-V-1bis) que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres **intéressées** à la majorité simple ».

Le pacte financier et fiscal ayant été présenté et adopté en date du 22 mars 2021, la commission locale d'évaluation de transfert de charges n'a pas eu besoin de se réunir.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a voté, en date du 7 novembre 2022, la révision libre des attributions de compensation 2022 sur la base du pacte financier et fiscal.

Afin d'être en concordance avec la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte** le montant de l'attribution de compensation 2022 : 38 071€ selon **la procédure de révision libre des attributions de compensation.**

**CHARGE** M. le Maire de transmettre cette décision à M. le Président de la Communauté de Communes Lacq Orthez.

**DÉLIBÉRATION N°2022-46**

**Validation de l'APS Âges & Vie**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents :11**

**Votants :11**

**En attente d'informations, le sujet est reporté**

**DÉLIBÉRATION N°2022-47**

**Vente parcelle pour projet Âges & Vie**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**En attente d'informations, le sujet est reporté**

**DÉLIBÉRATION N°2022-48**

**Déclassement domaine public parcelle Ages & Vie**

En attente d'informations, le sujet est reporté

#### 4. Questions orales de conseillers

##### **Julien ESCOS**

- **Vestiaire du Trinquet**

Julien demande si l'on peut prévoir un caillebotis dans le vestiaire du Trinquet

Le Maire lui répond qu'il est possible d'étudier le sujet avec des caillebotis en plastique. Ceux-ci lui paraissent plus indiqués que des caillebotis en bois

Le chauffage des vestiaires du trinquet est aussi évoqué

Pour éviter qu'il ne reste allumé, il est évoqué l'opportunité de mettre en place un programmateur. Il est avant tout recommandé de fermer les portes.

- **Allée des tilleuls**

Les projecteurs LED ont été mis en place à l'angle de l'école privée.

Une zone partagée à 20 Km/h est à envisager dans la rue.

##### **Elisabeth da Palma**

- **Taille des platanes**

Elisabeth da PALMA demande quand elle va intervenir car il y a un volume de feuilles très important à ramasser

*Réponse : Julien ESCOS va contacter M. BORDENAVE*

Élisabeth da PALMA fait remarquer que les jardinières sont fades et qu'il faudrait planter des fleurs plus colorées au printemps prochain.

*Réponse : Cela sera étudié avec la CCLO, qui avait planté des fleurs faciles d'entretien.*

##### **Michel GRIGT**

- **Grand Raid**

Michel rappelle l'émotion qui a accompagné la participation de Jean Bernard HAUBOIS à la diagonale des fous et évoque la question posée par Robert LANGLA d'honorer Jean Bernard pour l'extraordinaire coup de projecteur que son exploit a apporté à la commune.

Un article est prévu dans le Bulletin de février, mais on pourrait aussi l'honorer lors d'une manifestation publique, s'il en est d'accord. L'organisation d'une galette des rois pourrait en être l'occasion, en même temps que la remise de prix du concours de fleurissement

##### **Alain de Lapparent**

- **Téléthon**

Valérie CASAMAYOU ayant changé l'horaire des randos proposées, (de 9h30 à 14h00) Alain lui demande d'être présente le matin pour accueillir et renseigner les personnes qui n'auront pas eu l'information

- **Concours maisons fleuries**

Alain de LAPPARENT pose la question de la remise des prix 2022 du concours de maisons fleuries

*Valérie CASAMAYOU et Élisabeth da PALMA indiquent qu'elles ont fait en début d'été le tour des personnes inscrites. Des photos ont été prises et pourront faire l'objet d'un diaporama. Des bons seront faits au secrétariat. La commission Fêtes et Cérémonies va réfléchir à la manière de rendre publique la remise des lots. L'organisation d'une galette des rois pourrait en être l'occasion.*

##### **Jean NAULÉ**

- **Repas du Conseil**

Jean NAULE se dit favorable à l'organisation d'un repas entre conseillers si la situation sanitaire le permet

**La séance est levée à 21h00**